



# Budget primitif pour l'exercice 2025



## Rapport d'analyse



# Rapport de présentation du budget primitif 2025

Décembre 2024

## Table des matières

Introduction : le budget 2025, un budget ambitieux et de solidarité.....	4
1. Les recettes réelles de fonctionnement en hausse de 3,59 %.....	6
1.1. Les recettes des impôts directs en hausse.....	6
1.2. Les dotations en très légère hausse.....	9
1.3. Les recettes reversées par la Métropole.....	10
1.4. Les produits des services en légère progression.....	11
1.5. Les autres recettes.....	12
2. Les dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 1,60 %.....	13
2.1. Les dépenses de personnel augmentent de 2 %.....	13
2.2. Les charges à caractère général restent stabilisées.....	17
2.3. Les subventions, contingents et autres charges de gestion courante.....	19
2.4. Envolée de la charge de la dette.....	21
3. Les recettes d'investissement.....	22
3.1. Une mobilisation forte de l'autofinancement.....	22
3.2. Diminution des subventions d'investissement et mobilisation de l'emprunt d'équilibre.....	23
4. Un programme d'investissement ambitieux malgré les contraintes budgétaires.....	24
4.1. Patrimoine scolaire.....	25
4.2. La préservation et la réhabilitation du patrimoine bâti communal.....	26
4.3. L'aménagement urbain durable.....	27
Annexe 1 - Les ratios légaux.....	30
Annexe 2 – Équilibre du budget du cinéma.....	31

GRANDS EQUILIBRES	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
-------------------	---------	---------	--------------	---------	---------	-----------------------------

### FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement						
Imposition directe (chap 731)	28 616 527	30 281 694	31 425 079	30 803 800	32 293 700	4,84 %
Dotations (chap 74)	16 424 485	16 313 240	16 639 510	16 153 350	16 945 700	4,91 %
Impôts et taxes (chap 73)	9 358 385	9 358 385	9 358 385	9 358 385	9 358 385	0,00 %
Produits des services (chap 70)	3 169 333	3 227 258	3 250 000	3 247 910	3 275 500	0,85 %
Autres recettes de fonctionnement	1 076 735	1 074 390	1 555 127	871 555	731 040	-16,12 %
<b>Total</b>	<b>58 645 465</b>	<b>60 254 967</b>	<b>62 228 101</b>	<b>60 435 000</b>	<b>62 604 325</b>	<b>3,59 %</b>
<b>Variation avec n-1</b>	<b>3,22 %</b>	<b>2,74 %</b>	<b>3,27 %</b>			

Dépenses réelles de fonctionnement						
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	37 074 384	37 287 937	38 406 575	39 485 500	40 275 200	2,00 %
Charges à caractère général (chap 011)	8 334 943	9 314 341	9 900 000	9 910 000	9 910 000	0,00 %
Autres charges de gestion courante (chap 65)	5 310 010	5 042 269	5 257 977	5 305 385	5 566 700	4,93 %
Charges financières (chap 66)	373 443	667 824	887 906	1 041 840	877 300	-15,79 %
Autres dépenses de fonctionnement	705 790	33 027	10 000	40 000	46 000	15,00 %
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>51 798 570</b>	<b>52 345 398</b>	<b>54 462 458</b>	<b>55 782 725</b>	<b>56 675 200</b>	<b>1,60 %</b>
<b>Variation avec n-1</b>	<b>6,48 %</b>	<b>1,06 %</b>	<b>4,04 %</b>			

### INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement						
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	1 533 387	2 123 839	765 662	1 156 550	1 058 330	-8,49 %
FCTVA (art 10222)	1 529 718	1 876 785	1 431 003	1 200 000	1 200 000	0,00 %
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	214 928	3 023	0	0	0	
Autres recettes d'investissement	591 885	110 449	37 359	757 050	2 701 420	256,84 %
<b>Sous-total des recettes d'investissement hors emprunt</b>	<b>3 869 918</b>	<b>4 114 096</b>	<b>2 234 024</b>	<b>3 113 600</b>	<b>4 959 750</b>	<b>59,29 %</b>
Emprunts	8 000 000	6 000 000	0	7 688 375	8 396 125	9,21 %
Tirage emprunts revolving	0	5 473 846	6 736 807	5 500 000	7 000 000	27,27 %
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>11 869 918</b>	<b>15 587 942</b>	<b>8 970 831</b>	<b>16 301 975</b>	<b>20 355 875</b>	<b>24,87 %</b>

Dépenses réelles d'investissement						
Opérations d'équipements (dont AP/CP)	7 857 592	5 285 258	6 915 248	7 888 247	9 538 913	20,93 %
Autres dépenses d'équipement	6 302 644	4 903 060	3 241 183	3 806 353	5 539 030	45,52 %
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>14 160 236</b>	<b>10 188 318</b>	<b>10 156 431</b>	<b>11 694 600</b>	<b>15 077 943</b>	<b>28,93 %</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	3 257 854	3 696 826	3 569 847	3 746 000	3 286 000	-12,28 %
Remboursement des emprunts revolving (16449)	0	5 473 846	6 890 182	5 500 000	7 000 000	
Autres investissements hors PPI	999 608	2 070	0	13 650	3 650	-73,26 %
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>18 417 699</b>	<b>19 361 060</b>	<b>20 616 460</b>	<b>20 954 250</b>	<b>25 367 593</b>	<b>21,06 %</b>
<b>Variation avec n-1</b>	<b>4,84 %</b>	<b>5,12 %</b>	<b>6,48 %</b>			

Epargnes						
Epargne brute (hors provisions hors cessions)	7 109 483	7 813 329	7 098 422	4 652 275	5 929 125	27,45 %
Remboursement du capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449)	3 255 524	3 696 826	3 569 847	3 746 000	3 286 000	-12,28 %
<b>Epargne nette (hors provisions)</b>	<b>3 853 958</b>	<b>4 116 502</b>	<b>3 528 575</b>	<b>906 275</b>	<b>2 643 125</b>	<b>191,65 %</b>

# Introduction : le budget 2025, un budget ambitieux et de solidarité

L'action municipale menée est de résistance tant ce mandat municipal qui touche à sa fin est réellement extra-ordinaire pour chacun de nous : une pandémie mondiale, une récession sans précédent, une stabilisation des prix à des niveaux élevés suite à une inflation généralisée, des guerres aux portes de l'Europe et au Proche-Orient, le tout sur fond de crises climatiques croissantes et de plus en plus fréquentes.

Dans cette période traversée par les crises qui donne la part belle au repli sur soi, il convenait de renforcer les liens d'ouverture aux autres et de solidarité pour favoriser son épanouissement intérieur. C'est dans cette optique que la municipalité a porté le thème de l'Amérique du Sud pour ses événements de l'année 2024-2025, avec près de 76 événements sur tout le territoire menés par une quinzaine de services municipaux.

Dans le même temps, la période d'inflation inédite a bouleversé les équilibres économiques de l'ensemble des acteurs et a accru les inégalités. Les profits des entreprises du CAC 40 n'ont jamais été aussi élevés, alors que les personnes les plus précaires sont de plus en plus fortement touchées par la paupérisation. Dans ce cadre, la municipalité a maintenu sa politique d'aide sociale, et l'a même renforcée puisque la subvention allouée au CCAS qui porte cette action sur le territoire augmente de 5 % depuis 2023, cet effort se poursuivra jusqu'en 2027.

En dépit de ces différentes crises, le gouvernement Barnier a proposé des coupes sans précédent, de près de 10,9 milliards d'euros, afin de mettre à contribution les collectivités locales, de manière totalement injuste à la réduction du déficit de l'État. Les annonces du projet de loi de finances pour 2025 ont été brutales et posées sans aucune concertation avec les représentants des collectivités. Sa méthode repose sur la défiance et ses choix ont amené les députés à voter la motion de censure déposée par la gauche.

Grâce à sa bonne gestion, la commune de Saint-Martin-d'Hères a réussi à traverser les dures réductions de dotations de cette dernière décennie, et s'apprête à affronter les coupes annoncées sur ses budgets. Structurellement, la commune a peu de marges de manœuvre fiscale et son budget dispose d'un faible taux d'épargne. Mais elle doit répondre à un besoin de service public fort, de par la nature des habitants qui la compose.

Saint-Martin-d'Hères va continuer à prendre ses responsabilités, ce qui ne sera pas sans effort. Pour 2025, la collectivité va tenir ses engagements : poursuivre sa maîtrise de la masse salariale malgré l'augmentation de 4 points de cotisation employeur pour la CNRACL qui engendre une charge importante à absorber, maintenir les subventions aux associations, et contenir toujours autant ses charges à caractère général, en continuant d'absorber l'inflation toujours existante

même si elle ralentit. Mais là-encore, on demande aux familles de produire des efforts sensibles avec des baisses (prix de l'électricité) moins rapide que les cours de la Bourse.

Pour 2025, sur la section de fonctionnement (recettes et dépenses courantes), la maîtrise des dépenses permet encore une fois de construire un équilibre sans hausse des taux de fiscalité.

Au prix d'efforts importants, la ville peut continuer à investir sur le territoire, au bénéfice des habitants, en recherchant des améliorations permanentes dans l'application et l'implication de ses services. La ville décide ainsi de résister en produisant un fort investissement en 2025, tout en contenant son en-cours de dette et en continuant à se désendetter.

Alors que les cofinancements promis par l'État ne sont pas au rendez-vous, et que ceux des partenaires historiques pourraient être remis en cause avec les annonces gouvernementales, le recours à l'emprunt est nécessaire mais il doit être limité surtout quand celui-ci est encore trop cher, afin de préserver les finances communales dans la durée. Le retour à l'emprunt sera donc progressif et la part d'autofinancement sera par conséquent plus importante en 2025. La stratégie de maintenance de son patrimoine développée sur la dernière décennie s'avère très positive et lui permet de regarder l'avenir avec optimisme.

La commune résiste face à la "casse du service public", attaqué de toutes parts, aux dépens des grandes attentes et des besoins des habitants et de nous tous. Conserver un service public de qualité relève d'un défi constant. Contre l'instabilité souhaitée par le Chef de l'État, la ville fait le choix de la combativité, en maintenant un budget ambitieux et de solidarité.

Aux Gouvernements successifs qui prônent la peur du quotidien et de l'autre, Saint-Martin-d'Hères affirme sa volonté de protéger, de vouloir créer du lien entre ses habitants et surtout de promouvoir, par les faits et son budget, qu'une autre politique est possible.

# 1. Les recettes réelles de fonctionnement en hausse de 3,59 %

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
Imposition directe (chap 731)	28 616 527	30 281 694	31 425 079	30 803 800	32 293 700	4,84 %
Dotations (chap 74)	16 424 485	16 313 240	16 639 510	16 153 350	16 945 700	4,91 %
Impôts et taxes (chap 73)	9 358 385	9 358 385	9 358 385	9 358 385	9 358 385	0,00 %
Produits des services (chap 70)	3 169 333	3 227 258	3 250 000	3 247 910	3 275 500	0,85 %
Autres prod. de gest.courante (chap 75) et prod.except. (chap 77)	638 108	735 459	707 290	435 785	314 395	-27,86 %
Autres recettes	438 627	338 931	847 837	435 770	416 645	-4,39 %
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>58 645 465</b>	<b>60 254 967</b>	<b>62 228 101</b>	<b>60 435 000</b>	<b>62 604 325</b>	<b>3,59 %</b>
<b>Variation avec n-1</b>	<b>3,22 %</b>	<b>2,74 %</b>	<b>3,27 %</b>			

Après une hausse de 3,11 % au budget 2024, la progression des recettes se poursuit : +3,59% (+ 2 169 k€) prévus pour 2025, en ne prenant pas en compte la baisse des dotations non connue à ce jour.

La hausse concerne la plupart des postes, et en premier lieu, celui des impôts directs avec une revalorisation attendue inférieure à 2 %, et en intégrant le périmètre des Halles Neyrpic.

Les recettes provenant de la Métropole sont stables suite au maintien du Pacte fiscal et financier de solidarité.

Les chapitres de recettes sont détaillés dans l'ordre décroissant d'importance en termes de montants.

## 1.1. Les recettes des impôts directs en hausse

Le chapitre des **impositions directes** représente **plus de la moitié des recettes de fonctionnement** ; du fait de sa progression quand une partie des autres recettes stagne, **sa part relative est de plus en plus importante** : **51,58 %** des recettes globales de fonctionnement en 2025 (contre 51 % en 2024).

Il se décompose comme suit :

Imposition directe (731)	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
Produit des contributions directes	26 346 037	28 135 628	29 105 840	28 869 440	30 291 295	4,93 %
<i>Variation avec n-1</i>	<i>3,40 %</i>	<i>6,79 %</i>	<i>3,45 %</i>			
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	1 263 792	1 008 964	1 200 000	1 000 000	1 000 000	0,00 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	501 081	706 983	70 983	503 000	550 000	9,34 %
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	398 922	330 696	314 161	330 000	350 000	6,06 %
Autres taxes (Autres articles chap 731)	106 695	99 423	734 095	101 360	102 405	1,03 %
<b>Total</b>	<b>28 616 527</b>	<b>30 281 694</b>	<b>31 425 079</b>	<b>30 803 800</b>	<b>32 293 700</b>	<b>4,84 %</b>
<b>Variation avec n-1</b>	<b>2,27 %</b>	<b>5,82 %</b>	<b>3,78 %</b>			

Le produit des contributions directes est attendu en hausse de 4,93 % ( +1 421 k€).

La majeure partie de la hausse des recettes relève de la progression du produit de taxe foncière sur le bâti, projeté sans hausse de taux. La progression résulte de l'application, sur le produit aujourd'hui connu pour 2024 de la **revalorisation forfaitaire décidée au niveau national** (et non encore formellement arrêtée au moment de la finalisation du budget) :

- pour les ménages, la revalorisation est budgétée inférieure à +2 % ;
- pour les locaux professionnels qui ont été révisés en 2017 (réforme du mode d'évaluation de la valeur locative fiscale), la revalorisation, qui n'est pas indexée sur l'inflation, n'est estimée qu'à hauteur de +0,8 % comme en 2024. Pour 2025, le « planchonnement » est figé et en fonction de la situation des locaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A ces revalorisations de bases, pour les recettes de la commune, il faut ajouter la variation physique des bases, c'est à dire le résultat, généralement positif, des évolutions à la hausse ou à la baisse du nombre de locaux imposés (ou de la surface taxée quand il s'agit de réhabilitations). Avec le développement de la commune, même sans hausse du nombre d'habitants, cette variation est positive.

Il faut ensuite intégrer le retour à l'imposition de contribuables jusqu'alors exonérés :

- les propriétaires de nouveaux logements ayant bénéficié d'un prêt aidé sont totalement exonérés de taxe foncière pendant deux ans,
- les autres propriétaires de nouveaux locaux, ménages comme professionnels, sont exonérés de 40 % de leur taxe foncière pendant deux ans,
- en enfin, les bailleurs sociaux sont exonérés de taxe foncière pendant 15 à 25 ans. Comme ce sont souvent de grands ensembles, le retour à imposition peut constituer une somme non négligeable.

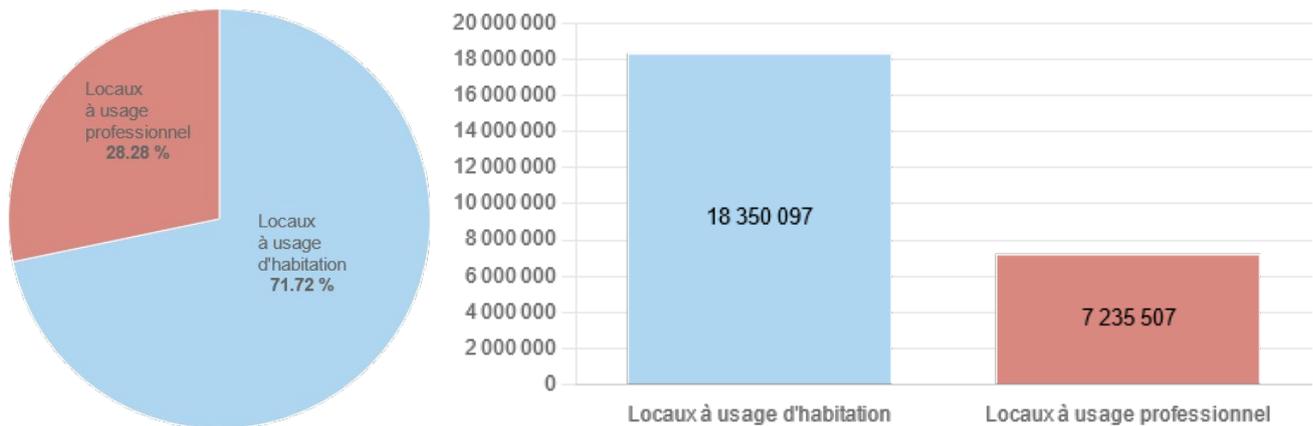
Pour 2025, la recette fiscale du « pôle de vie des Halles Neyrpic » est intégré en prenant en compte l'exonération de 40 % des constructions neuves, jusqu'en 2026. La recette pleine est attendue pour l'exercice 2027. Le projet du multiplex ne sera, quant à lui, intégré qu'à partir de 2027 avec l'exonération sur les constructions neuves, et pleinement qu'à compter de 2029.

A noter que le projet de loi de finances 2025 prolonge :

- l'abattement jusqu'en 2030 de 30 % de taxe foncière pour les logements sociaux situés en Quartier politique de la ville,
- l'exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique.

Ces abattements et exonérations constituent des pertes de recettes de taxe foncière pour la commune.

Ville de Saint-Martin-d'Hères - Répartition de la cotisation 2024 :



Pour mémoire, depuis la suppression de la taxe d'habitation, au montant effectivement payé par les contribuables martinérois, la commune perçoit une compensation calculée sur la base de la recette perdue de taxe d'habitation au moment de la réforme, dénommée le **coefficient correcteur**. Pour 2025, le coefficient correcteur serait de 2,722 M€.

Pour 2025, la commune maintient la majoration à hauteur de 60 % de la cotisation de **taxe d'habitation pour les résidences secondaires**. Les bases de taxe d'habitation progressent également avec la revalorisation forfaitaire décidée par le gouvernement. Il est important de rappeler (cf rapport d'orientations budgétaires) qu'à compter de 2023, l'État a imposé à l'ensemble des propriétaires de déclarer aux services fiscaux les occupants des locaux. Cette mesure a fait gonfler artificiellement les recettes de taxe d'habitation pour les résidences secondaires ; la correction de ces erreurs devrait être à la charge de l'État. Ceci n'a pas été intégré dans la préparation budgétaire car les chiffres n'ont pas encore été communiqués par l'administration fiscale.

La **taxe additionnelle aux droits de mutation** est complexe à estimer : la commune n'a pas la connaissance des actes de vente qui sont signés pour son territoire et il peut y avoir des décalages dans le reversement des recettes sur le budget. Par manque de visibilité, le montant est budgété stable à hauteur d'1 M€.

La taxe sur l'électricité est attendue en hausse du fait de la progression des tarifs et de l'évolution du réalisé des années précédentes.

La taxe pour la publicité extérieure est stabilisée du fait de l'enlèvement régulier de panneaux et enseignes suite aux orientations de l'exécutif et du règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

## 1.2. Les dotations en très légère hausse

Pour 2025, en fonction des annonces gouvernementales, les dotations sont prévues au même montant en volume, sans une visibilité claire sur la variation des plus grosses dotations pour la commune (DGF et DSU). Toutefois, du fait de la revalorisation des enveloppes de dotation de péréquation (notamment la DSU), la ville pourrait maintenir son niveau de dotations. Le détail des différents postes est présenté, par ordre décroissant, dans le tableau ci-dessous :

Dotations , subventions et participations (chap 74)	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 741123)	4 979 594	5 130 974	5 411 594	5 280 917	5 569 000	5,46 %
DGF, dotation forfaitaire (art 741111)	4 671 623	4 700 325	4 726 268	4 656 701	4 726 270	1,49 %
Participations (art 747)	4 245 383	4 001 909	3 961 890	3 776 160	4 193 385	11,05 %
Compensations fiscales et FDPTP (art 748)	1 347 956	1 296 507	1 259 604	1 302 202	1 258 265	-3,37 %
DGD (art 74611)	714 560	714 560	714 560	714 560	714 560	0,00 %
Dotation nationale de péréquation (art 741127)	412 295	414 374	462 512	400 000	459 220	14,81 %
FCTVA (art 744)	50 266	32 604	40 800	20 000	25 000	25,00 %
Autres dotations (autres articles chap 74)	2 808	21 987	62 282	2 810	2 810	0,00 %
<b>Total</b>	<b>16 424 485</b>	<b>16 313 240</b>	<b>16 639 510</b>	<b>16 153 350</b>	<b>16 945 700</b>	<b>4,91 %</b>
<b>Variation avec n-1</b>	<b>8,17 %</b>	<b>-0,68 %</b>	<b>2,00 %</b>			

Depuis 2021, la **Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale**, DSU ou DSUCS, est la première dotation perçue par la commune. Son montant attendu pour 2025 est en hausse de 5,46 % (+ 288 k€). Le calcul de la progression de la DSU est fait en projetant la variation nationale sur la recette de Saint-Martin-d'Hères. Les effets de la réforme du calcul du potentiel fiscal des communes sont intégrés de façon progressive et lissés sur 10 ans.

Comme précisé dans le rapport d'orientations budgétaires, au sein de la **dotation globale de fonctionnement** (DGF), le gouvernement maintient en effet son choix d'abonder les dotations de péréquation (la DSU et aujourd'hui encore plus fortement la dotation de solidarité rurale), au détriment donc de la dotation forfaitaire.

Troisième poste sur ce chapitre, les **recettes de participations** dépassent les **4,1 M€**. Elles sont essentiellement composées des recettes de la CAF pour les différentes politiques d'enfance et petite enfance (3 428 k€ inscrits en 2025). Le reste relève de subventions de l'État, de la Région, du Département et de la Métropole.

Depuis la réforme de la taxe d'habitation (2021), les compensations fiscales sont désormais composées :

- de la compensation de l'exonération à 50 % des bases de locaux industriels (réforme de 2021)
- de la compensation de l'exonération des autres taxes foncières

- et surtout du fond départemental de péréquation de taxe professionnelle, d'un montant aujourd'hui estimé à 780 k€ et en baisse régulière (-32 k€ entre 2024 et 2025).

La dotation générale de décentralisation (DGD) est stable et correspond à une dotation de l'État pour le service communal de santé publique et environnementale.

### 1.3. Les recettes reversées par la Métropole

Chapitre 73 – impôts et taxes	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
Attribution de compensation (art 7321)	5 415 794	5 415 794	5 415 794	5 415 794	5 415 794	0,00 %
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	3 586 803	3 586 803	3 586 803	3 586 803	3 586 803	0,00 %
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	355 788	355 788	355 788	355 788	355 788	0,00 %
<b>Total</b>	<b>9 358 385</b>	<b>0,00 %</b>				

Les recettes reversées par la Métropole (Grenoble Alpes Métropole, GAM) sont désormais inscrites sur un chapitre spécifique, qui, dans le cas de Saint-Martin-d'Hères, leur est quasiment réservé :

- l'attribution de compensation correspond au montant figé de la taxe professionnelle qui a été transféré par la commune à la communauté d'agglomération lors de sa transformation en établissement à taxe professionnelle unique (en 2000) duquel on a retiré, à chaque fois, par le biais d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), le montant calculé du coût des compétences transférées ; le montant de l'attribution de compensation a donc fortement évolué en 2015 et lors des exercices suivants (ajustements liés à la construction de la Métropole) mais n'évolue plus, en l'absence de nouvelle charge transférée ou de nouvelle évaluation corrective.

- la dotation de solidarité communautaire (DSC) qui a fait l'objet de nombreux débats depuis le début du mandat (2020) puisqu'elle est concernée par la réécriture du pacte fiscal et financier de solidarité qui a peu de chance d'aboutir avant la fin du mandat. Il s'agit d'une somme reversée aux communes dans un objectif de péréquation. Pour la commune, le montant actuel est issu de calculs effectués avant la construction de la Métropole (2000-2005) qui ont été réévalués avant d'être figés ; la loi impose désormais des critères plus précis pour le calcul de ces reversements, en laissant néanmoins une grande partie à discrétion des exécutifs métropolitains.

Comme en 2024, les montants restent figés. En effet, malgré le travail de Saint-Martin-d'Hères pour faire progresser l'enveloppe affectée à cette DSC au sein du budget de la métropole, en privilégiant de réels axes de solidarité, il n'y a pas eu d'accord ni d'approche budgétaire de GAM. Aucune indexation sur l'inflation ou sur la progression des recettes fiscales n'a été décidée.

Enfin, le FNGIR est une recette stable, versée par l'État, issue de la réforme de la taxe professionnelle.

## 1.4. Les produits des services en légère progression

Les produits des services sont budgétés en légère hausse pour 2025 : +27 k€.

Produits des services (chap 70)	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
Total	3 169 333	3 227 258	3 250 000	3 247 910	3 275 500	0,85 %
Variation avec n-1	15,89 %	1,83 %	0,70 %			

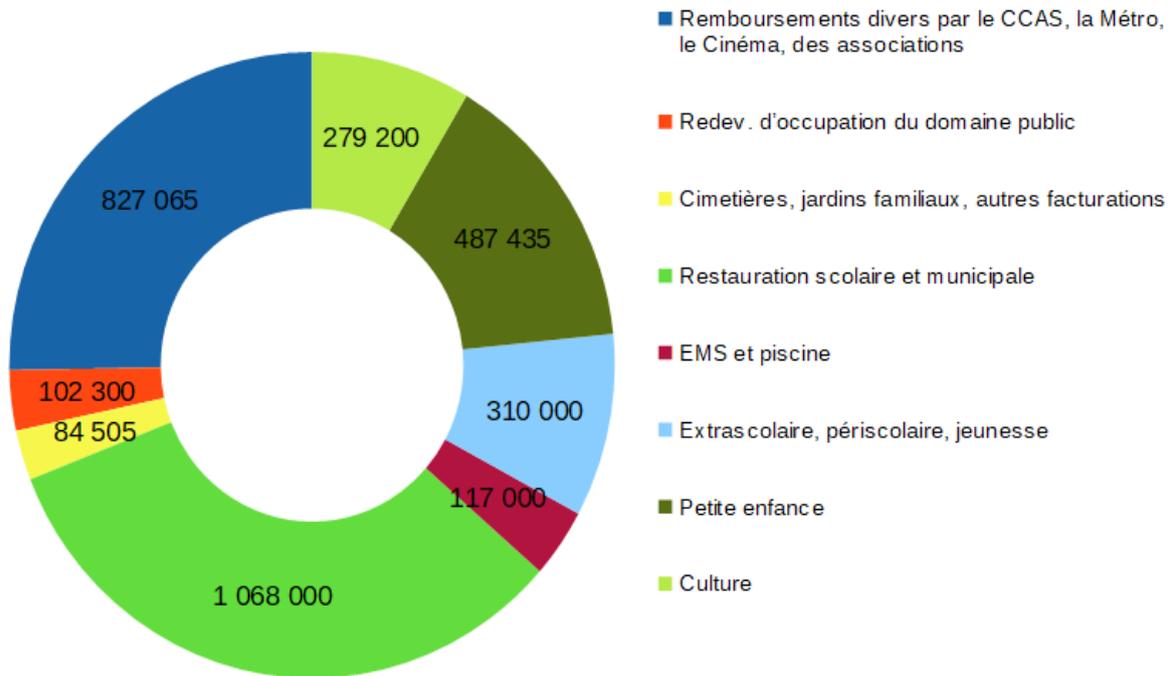
42,07 % des recettes des produits des services relèvent des prestations de restauration scolaire et d'accueils périscolaires et extrascolaires. Ces recettes sont en hausse de 4,28% (+ 59k€). Elles sont concernées par la revalorisation des tarifs liée à l'inflation et intègrent désormais les activités des EMS enfants (école municipale des sports).

Ensuite, +27 k € relèvent de l'activité culturelle liée à la hausse de fréquentation des équipements communaux et aux Pass culture dans le cadre des ateliers portés par ces équipements avec le label « 100 % EAC » (Éducation artistique et culturelle).

En revanche, les recettes des abris-voyageurs versées par le SMMAG sont en baisse (-20k€), du fait de la dénonciation de la convention initiale vers une nouvelle. Cette dernière n'intègre plus que la consommation d'électricité des abris plutôt que le nettoyage et le déneigement de ces abris, la convention initiale était devenue obsolète du fait du transfert de ces missions vers les communes.

De même les recettes familles de la petite enfance sont en baisse, alors qu'elles représentent près de 15 % de ce chapitre. Ces recettes sont fonction de la fréquentation des équipements d'une part (fermeture de l'espace dévolu à l'accueil familial), mais aussi de la structure des revenus des familles : en fonction de leur niveau de revenu, la CAF prend en charge une partie plus ou moins importante du prix. C'est le reste à charge qui est ici recensé. Les tarifs ne sont pour autant pas décidés par la commune, cette recette est donc estimative.

## BP 2025 Répartition des produits des services



### 1.5. Les autres recettes

Autres recettes	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
Atténuation de charges (chap 013)	382 382	326 614	333 146	429 700	411 500	-4,24 %
Autres prod. de gestion courante (chap 75)	289 451	309 859	659 465	435 785	314 395	-27,86 %
Produits financiers (chap 76)	12 745	8 817	98 691	6 070	5 145	-15,24 %
Dont remboursement dette eau de la Métropole						
Produits exceptionnels et cessions (chap 77)	348 657	370 000	47 825			
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	43 500	3 500	416 000			
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	<b>1 076 735</b>	<b>1 018 790</b>	<b>1 555 127</b>	<b>871 555</b>	<b>731 040</b>	<b>-16,12 %</b>
<b>Variation avec n-1</b>	<b>-30,91 %</b>	<b>-5,38 %</b>	<b>52,64 %</b>			

Les autres recettes sont prévues en forte baisse sur le chapitre 75 "autres produits de gestion courante" du fait notamment d'un remboursement exceptionnel l'année précédente, en 2024, de l'assurance pour le sinistre dans le gymnase JP Boy (96,5 k€) et du versement de la soulte du SITPI suite au retrait de la Commune (98 k€).

Les revenus des immeubles sont stables, alors que les montants pour remboursements de charges de personnel sont revus à la baisse pour 2025, tout comme le remboursement de la CPAM et des mutuelles pour les activités du Centre de santé sexuelle.

## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 1,60 %

Après une hausse de plus de 3,56 % au budget 2024, la progression des dépenses de fonctionnement ralentit fortement grâce à un effort particulier qui a été mené encore une fois sur le poste des charges à caractère général. Les autres charges de gestion courante (contingents et subventions) sont stabilisées, et le poste des dépenses de personnel est maintenu avec une augmentation de 2 %, alors même qu'il fait face à une hausse sans précédent des cotisations employeurs sur la cotisation retraite des fonctionnaires, la CNRACL.

Au global, de budget à budget, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de plus de 892 k€.

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
Charges à caractère général (chap 011)	8 334 943	9 314 341	9 900 000	9 910 000	9 910 000	0,00 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	37 074 384	37 287 937	38 406 575	39 485 500	40 275 200	2,00 %
Atténuation de produit (chap 014)	51 046	29 017	0	30 000	36 000	20,00 %
Autres charges de gestion courante (chap 65)	5 310 010	5 042 269	5 257 977	5 305 385	5 566 700	4,93 %
Charges financières (chap 66)	373 443	667 824	887 906	1 041 840	877 300	-15,79 %
Charges exceptionnelles (chap 67)	238 744	4 010	10 000	10 000	10 000	0,00 %
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	416 000	0	0	0	0	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>51 798 570</b>	<b>52 345 398</b>	<b>54 462 458</b>	<b>55 782 725</b>	<b>56 675 200</b>	<b>1,60 %</b>
<b>Variation avec n-1</b>	<b>6,48 %</b>	<b>1,06 %</b>	<b>4,04 %</b>			

Les différents postes de dépenses sont détaillés ci-après, en ordre décroissant de volume dans le budget.

### 2.1. Les dépenses de personnel augmentent de 2 %

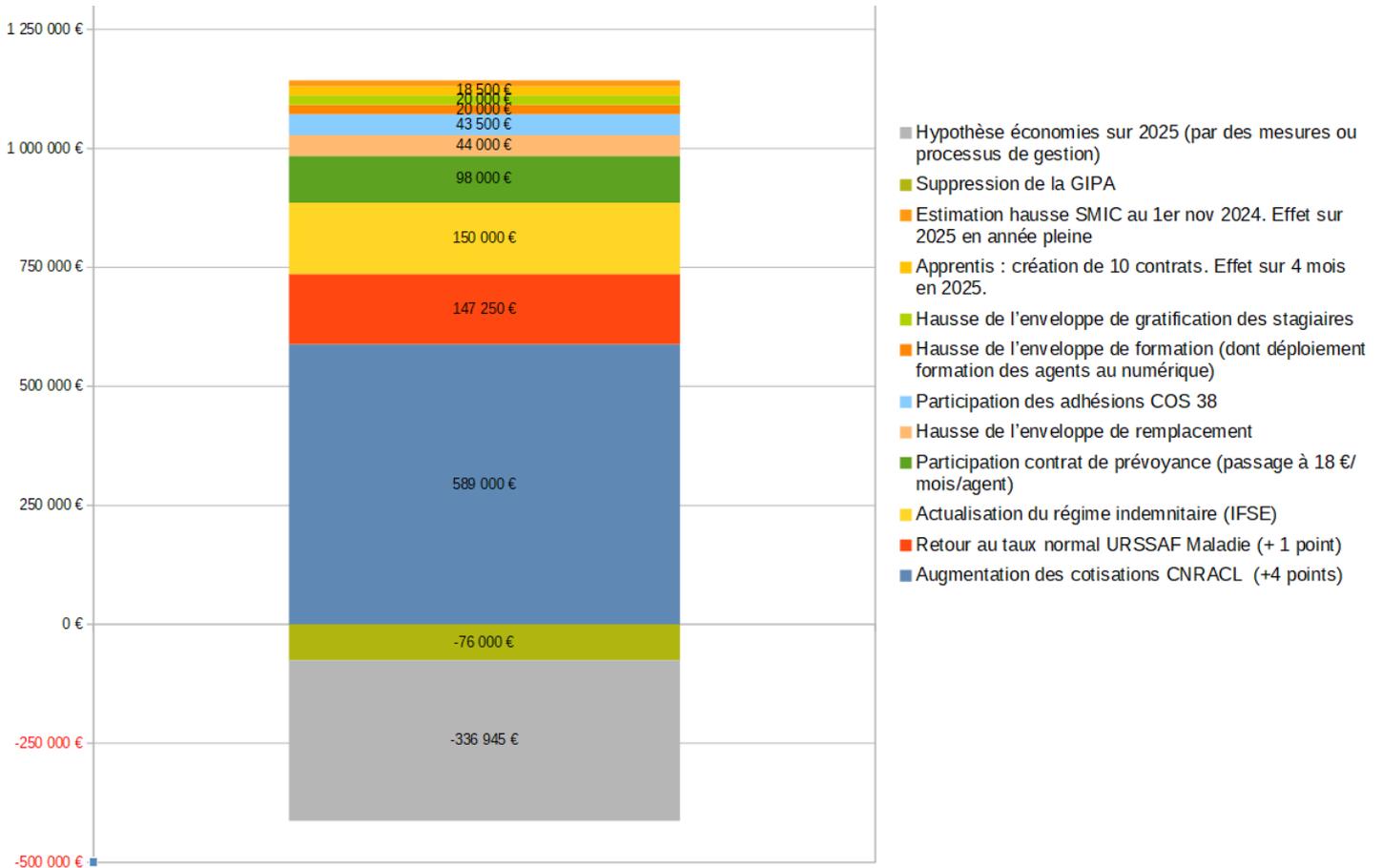
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
Total	37 074 384	37 287 937	38 406 575	39 485 500	40 275 200	2,00 %
Variation avec n-1	5,91 %	0,58 %	3,00 %			

Suite aux revalorisations de rémunérations successives et avec les annonces de hausse des cotisations employeurs pour les retraites notamment, les dépenses de personnel sont en augmentation de +2 %.

De par son volume dans le budget, la hausse de ce poste bouleverse les équilibres budgétaires. Des efforts importants sont donc demandés aux services pour contenir une progression qui, encore en 2025, est amenée à se poursuivre : prise en compte des mesures de 2023 et 2024 et prise en compte de mesures déjà annoncées pour 2025 (revalorisation du SMIC, hausse de la

participation de la prévoyance, etc.) Des précisions ont été apportées dans le rapport d'orientations budgétaires et notamment dans l'annexe relative à la gestion du personnel.

### BP 2025 : Identification des éléments de coûts de masse salariale



Les dépenses de personnel représentent désormais 71 % des dépenses de fonctionnement de la commune. Leur évolution est donc décisive pour les équilibres budgétaires. Par ailleurs, leur pilotage est moins aisé que pour un certain nombre d'autres dépenses.

#### Pour les mesures nouvelles de 2025 :

Une augmentation sans précédent des taux de cotisation employeurs à la CNRACL de 4 points par de 2025 à 2027. Le taux passe de 31,65 % à 35,65% pour 2025, la dépense supplémentaire pour le budget est de 589 k€ environ.

Sans compter le retour à la normale du taux des cotisations maladies URSSAF qui passe de 8,88 % à 9,88 %, représentant un coût de 147 k€. Il avait été abaissé d'un point en 2024 pour compenser la hausse du point CNRACL à 31,65 %, la fin de cette mesure est annoncée en 2025.

De plus, le gouvernement en stigmatisant les fonctionnaires lance des mesures accablées pour réduire l'absentéisme dans la fonction publique : en passant les jours de carence de un à trois et en baissant l'indemnisation des arrêts de maladie de 100 % à 90 % du traitement<sup>1</sup>. Pour les jours de carence, la non-dépense pour la collectivité serait de l'ordre de 270 k€ en 2025.

Comme cela a été développé dans le Rapport d'orientations budgétaires, il convient de rappeler les nombreux travaux d'évaluation démontrant qu'un jour de carence n'a qu'un très faible effet sur l'absentéisme, que la plupart des entreprises du privé couvrent la carence et la diminution de salaire pour 70 % des salariés, et surtout qu'il existe une profonde différence de nature des emplois publics avec ceux du privé, notamment dans les collectivités.

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) est supprimée dès 2024, et aussi en 2025 (- 76k€). Pour mémoire, elle résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut de l'agent et de l'indice des prix à la consommation, sur une période de référence de quatre ans. Or, la période de référence concernant des exercices de forte inflation (+4,9% en 2023, +5,2% en 2022, 1,6% en 2021 et 0,5% en 2020) et les agents concernés sont plus nombreux dû au report de l'âge de départ à la retraite.

#### Les politiques « Ressources Humaines » de la collectivité :

- Financement des contrats de prévoyance - garantie maintien de salaire

Dans un contexte de renchérissement des contrats, d'avancée en âge des agents et de rallongement des durées de cotisation, la collectivité a décidé d'augmenter, au-delà de la contrainte réglementaire, sa participation aux contrats labellisés de prévoyance des agents. Le montant sera porté à 18 € pour tous les agents, et le montant annuel en 2025 est de près de 98 k€ sans compter les adhésions à venir.

- Le maintien et le renforcement des Cos 38 et SMH

Après l'adhésion en 2024, au Cos38 afin d'étendre les prestations offertes aux agents et proposer des accompagnements spécifiques (prêts,...). Les adhésions des agents sont progressivement plus nombreuses.

- La démarche d'actualisation du régime indemnitaire

Après deux années de forte inflation, la commune a décidé de revaloriser les montants plancher du Rifseep (régime indemnitaire) en les passant de 190 à 210 € fin 2023. Au moment de la rédaction de ce document, un travail de réflexion est en cours pour actualiser et travailler de façon globale la grille définie en 2019 et régulièrement amendée depuis. L'objectif est de cibler une meilleure adéquation avec les réalités des fonctions des agents (encadrement, expertise, pénibilité,...), une certaine équité et une bonne adéquation avec l'ensemble des politiques RH de la collectivité. L'issue de ce travail est prévue au premier trimestre 2025, avec une enveloppe de 150 k€.

---

1 Aujourd'hui, un agent en maladie ordinaire est rémunéré pendant 3 mois à plein traitement puis tombe ensuite à mi-traitement.

- Un plan de formation renforcé

Les dépenses de formation (budgétées au chapitre des charges à caractère général) devraient augmenter d'environ +20k€, notamment pour le déploiement de la formation des agents au numérique avec le recrutement d'un agent évaluateur/formateur par le biais de la méthode Pix. En 2025, il y aura l'accompagnement de 10 contrats d'apprentissage répartis dans les services en fonction des besoins et plus spécifiquement sur les secteurs ou métiers en tension.

D'un point de vue général, l'année 2025 sera marquée par les effets, en année pleine, de l'arrivée de Neyrpic sur le territoire. Ce nouveau pôle de vie engendre nécessairement des mutations dans nos organisations qui ont pour certaines été anticipées depuis de longs mois; et pour d'autres continueront de nous accompagner en 2025.

La municipalité réaffirme, par ses politiques et leur déploiement, son soutien fort à un service public d'ampleur et de proximité.

Tout en poursuivant et maintenant les grandes lignes qui la guident, les axes définis pour 2025 servent globalement le bien-être des agents, au bénéfice de l'attractivité de la collectivité et d'un service public de qualité. A noter enfin que l'année 2025 sera une année de réorganisation de l'organigramme général de la commune.

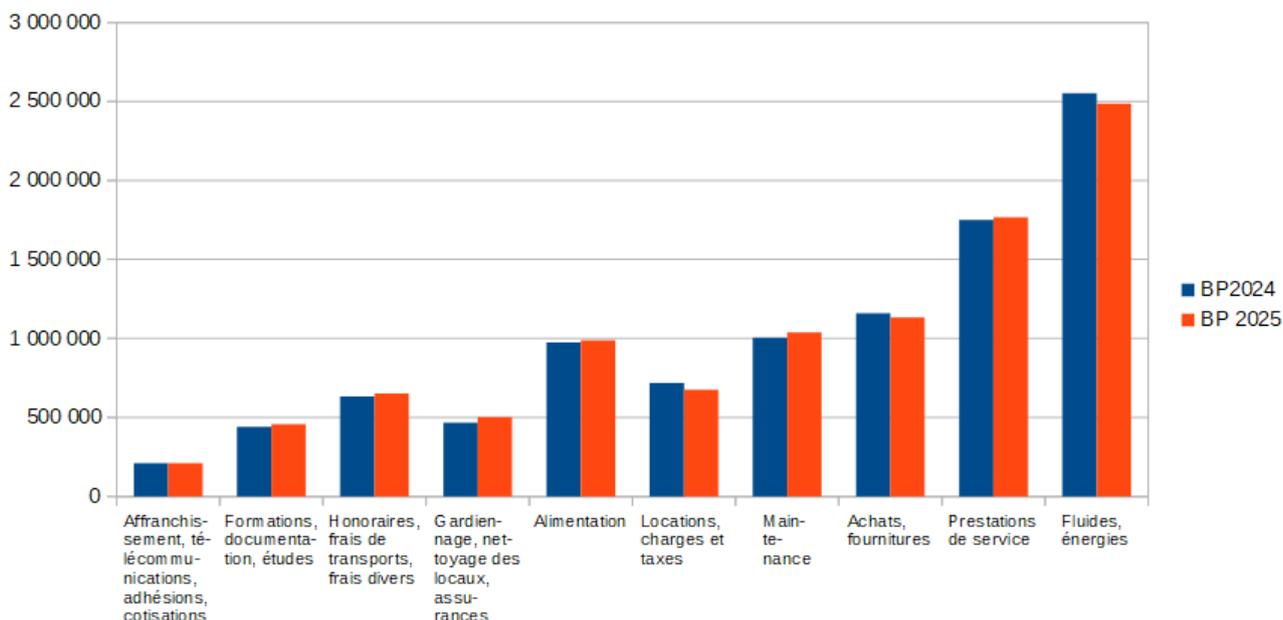
Les habitants ont besoin de service public. Celui-ci est assuré par les agents qui composent les collectivités, les administrations,... En résistant contre la casse organisée depuis plusieurs décennies, la municipalité souhaite préserver au mieux le service offert aux habitants et donner la meilleure réponse à ce besoin, le plus longtemps possible.

## 2.2. Les charges à caractère général restent stables

Charges à caractère général (chap 011)	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024
Total	8 334 943	9 314 341	9 900 000
Variation avec n-1	5,89 %	11,75 %	6,29 %

BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
9 910 000	9 910 000	0,00 %

Le budget reste constant grâce aux efforts soutenus des services.



Le poste des fluides/énergies représente près de 25 % du chapitre des charges à caractère général. Après la forte hausse de ces dernières années, le budget 2025 est en légère baisse :

- les prix du gaz se stabilisent à un niveau élevé, toutefois à ce jour, l'augmentation sur les marchés n'est plus d'actualité. Pour mémoire, le marché public sera renouvelé au cours de l'année 2025 ; côté électricité (plus de 50 % du budget des fluides) un nouveau marché sera passé pour la période 2025 à 2027. L'exécution chaotique avec le prestataire du marché actuel a tout de même démontré la stabilisation des prix pour 2024. L'effort de contrôle et les négociations ont porté leurs fruits.

- les mesures et gestes de sobriété ont été mis en place (baisse des températures de chauffe dans les bâtiments conformément aux instructions nationales, pilotage et extinction programmée de l'éclairage public dans certaines zones, suivi de l'occupation de certains sites pour une gestion plus fine des espaces chauffés, mesures d'amélioration des matériels et équipements permettant de réduire les consommations, etc.) et selon les analyses, ces mesures auraient permis de réduire les consommations de 19%. Ces mesures ont donc été reconduites et d'autres pistes de travail sont en cours (développement du chauffage urbain, travaux énergétique sur les bâtiments, etc.)

Pour le reste des dépenses, l'analyse est complexe car elles sont très diffusées et très diverses. Toutefois, la baisse générée sur les fluides/énergies, est compensée par des postes en augmentation.

En hausse, on note tout particulièrement les dépenses d'assurances (hausse généralisée liée notamment aux fins de contrat), les contrats de maintenance (la plupart des contrats ont été renouvelés en période inflationniste), les frais d'honoraires, de transports et divers (frais liés aux spectacles, redevance spéciale des déchets en baisse suite aux efforts de tri), ou encore la formation suite à un choix de la collectivité d'accorder 10 nouveaux contrats d'apprentissage et d'allouer une formation des agents liée au numérique.

Dans une moindre mesure d'un point de vue financier, le budget intègre des effets de décisions de réorganisations d'activités ou de services déjà commencées en 2024 : réduction de certaines publications, réorganisation des événements de la commune, réduction du nombre de spectacles de SMH en scène et du volume d'accueil de partenaires associatifs dans les équipements culturels, diminution de l'enveloppe de gardiennage des chantiers, réduction des surfaces fleuries en cohérence avec la gestion de l'eau en période de sécheresse, diminution supplémentaire de l'enveloppe des fournitures administratives, réduction de l'affranchissement, diminution des prestations d'accompagnement des éditeurs informatiques, extension de la gestion "à l'usure" des vêtements professionnels,...

Comme indiqué précédemment, une partie des réorganisations portée par les services a des effets sur le poste des dépenses de personnel. La contrainte budgétaire pèse fortement sur les services municipaux. c'est le résultat visible de plusieurs années des politiques de destruction au niveau du gouvernement.

## 2.3. Les subventions, contingents et autres charges de gestion courante

	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
Subvention au CCAS	2 858 000	3 000 900	3 143 000	3 135 000	3 299 750	5,26 %
Subventions versées associations et autres partenaires	1 354 117	1 215 426	1 215 427	1 247 350	1 227 160	-1,62 %
Equilibre Mon Ciné	300 000	320 000	380 000	387 600	395 350	2,00 %
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	373 829	19 000	26 000	17 500	26 000	48,57 %
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	424 064	486 943	493 550	517 935	618 440	19,40 %
<b>Autres charges de gestion courante (chap 65)</b>	<b>5 310 010</b>	<b>5 042 269</b>	<b>5 257 977</b>	<b>5 305 385</b>	<b>5 566 700</b>	<b>4,93 %</b>
Variation avec n-1	0,78 %	-5,04 %	4,28 %			

Le chapitre des charges de gestion courante, qui rassemble les subventions d'équilibre versées au budget annexe du Cinéma et au CCAS, les subventions versées aux partenaires associatifs et les indemnités des élus, est en hausse de 4,93 %.

Les budgets du CCAS subissent une hausse du "reste à charge" pour la collectivité du fait de plusieurs éléments :

- en premier lieu, comme pour la commune, des dépenses de personnel expliquée par les évolutions réglementaires de rémunération des fonctionnaires (la revalorisation du SMIC, le GVT (glissement vieillesse technicité), la hausse des charges patronales, ou encore la protection complémentaire (prévoyance),...)

- en second lieu, du fait de la prise en charge, croissante pour la commune, de dépenses sur des politiques financées co-financées par des partenaires extérieurs dont l'engagement ne suit pas le rythme de l'inflation (par exemple le Conseil départemental a fixé en 2024 un taux directeur d'évolution des dépenses autorisées de 3 % seulement). L'écart entre la hausse incompressible des dépenses et la moindre hausse des recettes est donc à la charge du CCAS et indirectement de la commune. Les politiques ambitieuses en matière d'action sociale et d'action sociale gérontologique restent une priorité de la municipalité.

Dans un contexte financier de plus en plus tendu, la ville conforte la politique sociale mise en œuvre par son **CCAS**, avec une augmentation de la subvention de 5%, qui atteint ainsi 3 291 750 € (+156,7 k€), plus 8 000 de FPH (fonds de participation des habitants), venant consolider le soutien apporté depuis 2023.

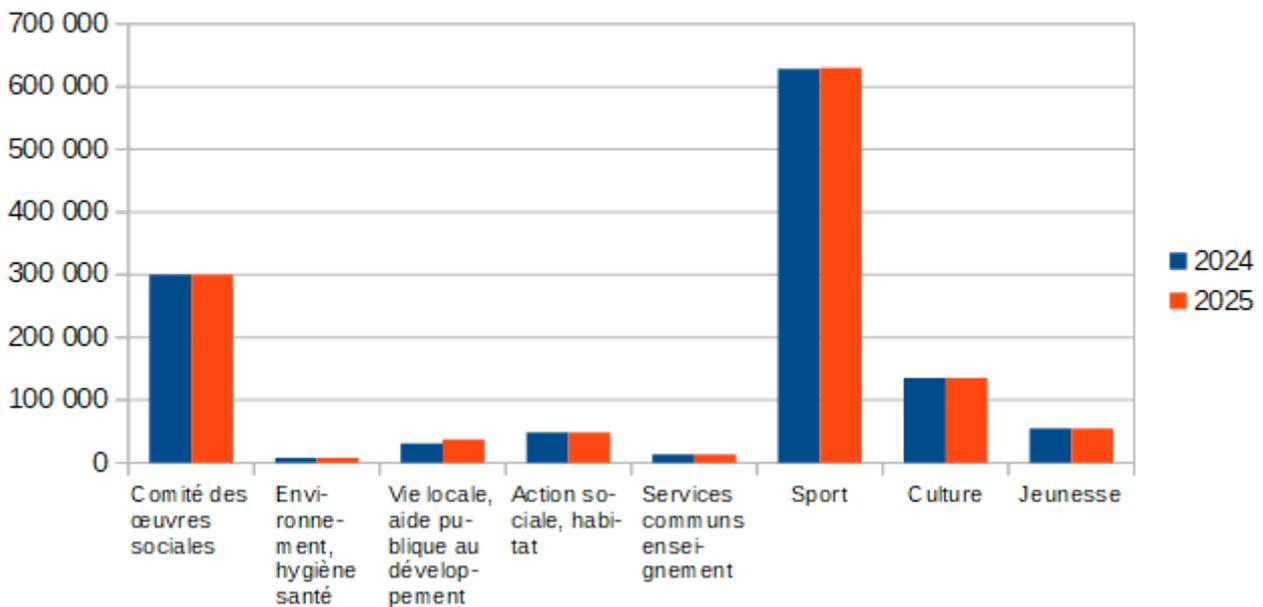
La subvention du budget annexe du **Cinéma** est en légère hausse de +2 %, notamment pour absorber la progression de la masse salariale et les effets de hausse des cotisations employeurs et des mesures salariales (cf annexe 2).

Sur le poste des contingents et participations obligatoires ne perdure plus que le versement d'une compensation à la commune de La Tronche pour les charges d'état civil induites par les enfants de Martinérois nés au CHU. Malgré une forte augmentation en 2024 due à des remplacements de personnel, cette dépense est globalement en diminution conformément à la baisse de natalité sur la commune.

Le poste des indemnités des élus est intégré dans les autres charges de gestion courante, il évolue avec les évolutions réglementaires à l’instar des fonctionnaires.

Enfin, deuxième poste de dépenses sur ce chapitre, les subventions versées aux **partenaires associatifs** sont en baisse de près de 1,62 %. Par ailleurs, les locaux et équipements étant mis à disposition de manière gratuite, l’impact de leur coût pour la commune, en forte hausse avec l’augmentation des prix de l’énergie et des prestations techniques, doit donc être "partagé". Ainsi, le travail d’analyse auprès des partenaires associatifs se poursuit pour identifier les situations spécifiques de chaque partenaire.

Subventions aux associations par secteur



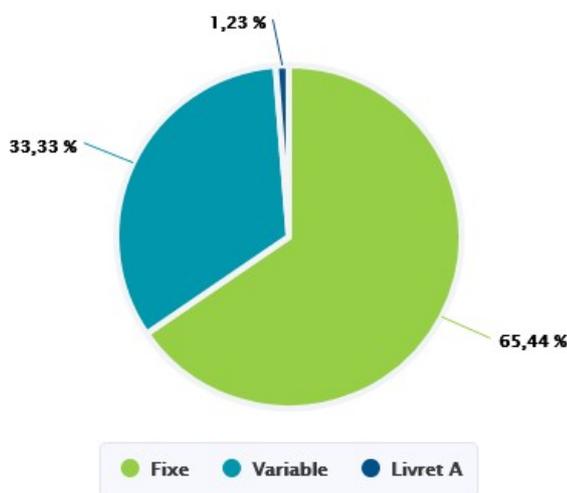
## 2.4. Envolée de la charge de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux moyen de la dette de la commune sera de 2,27 % pour 30,2 M€ d'encours (contre 2,63 % pour 33,9 M€ en 2024 et 1,9 % pour 31,5 M€ en 2023).

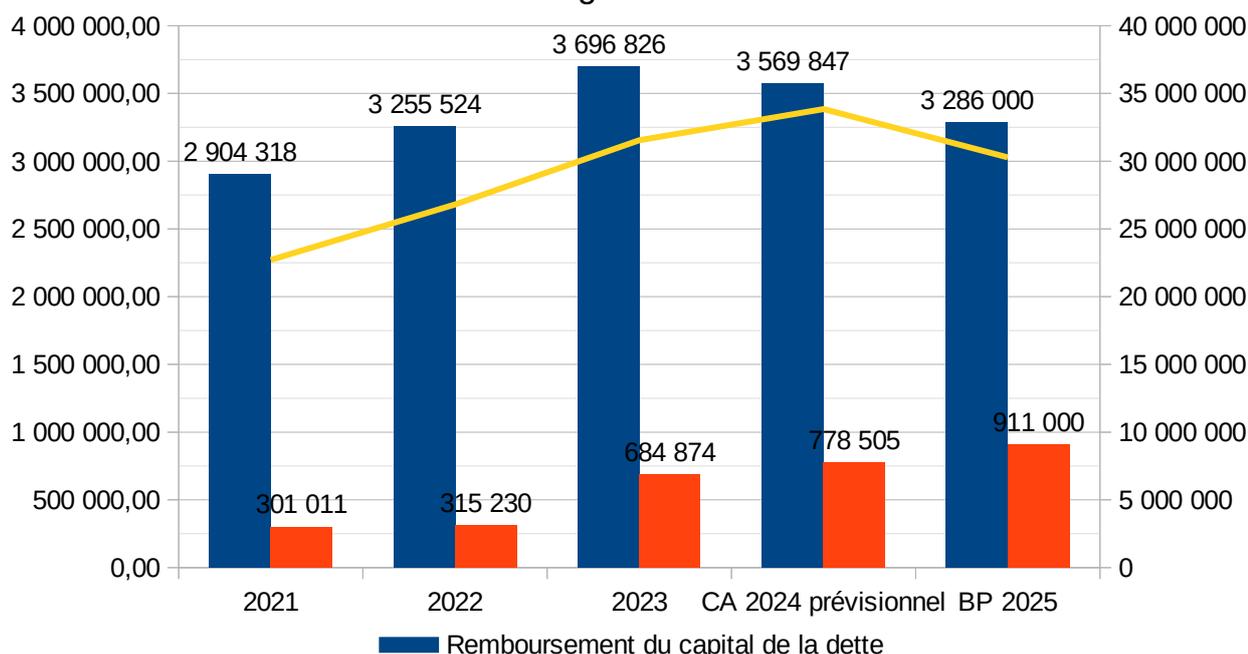
L'encours de dette par habitant reste inférieur à celui de la strate : il est de 777 € à Saint-Martin-d'Hères contre 990 € pour la strate (voir annexe des ratios).

Bien qu'une majeure partie de l'encours soit à taux fixe, la lente dégrèvement des cours mondiaux et la hausse des marges des banques affectent toujours plus le budget municipal. La charge de la dette en fonctionnement est passée de 684,9 k€ en 2023 à 778,5 k€ en 2024 (contenue en partie par les remboursements des emprunts revolving) et estimée à 911 k€ pour 2025. Le budget prévisionnel intègre une marge pour aléas de taux et pour comptabiliser les charges de nouveaux emprunts qui auraient des échéances infra-annuelles ce qui fait que le chapitre des charges financières est budgété à hauteur de 1 041 k€.

Répartition de l'encours de dette par type de taux au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :



Encours et charge de la dette 2021-2025



## 3. Les recettes d'investissement

### 3.1. Une mobilisation forte de l'autofinancement

Grâce aux efforts menés sur les deux exercices précédents qui ont été particulièrement complexes, les dépenses de fonctionnement du budget 2024 ont pu être contenues. Toutefois, l'évolution des dépenses dépasse légèrement celle des recettes, en effet la consommation des crédits est plus forte et les charges d'intérêts restent élevés pendant que les recettes perdent en dynamisme avec une revalorisation des bases moins forte due à une inflation qui ralentit. En conséquence, l'épargne brute est en légère diminution.

Par ailleurs, comme le montre la baisse de l'encours de dette de la collectivité, du fait de remboursement d'emprunts arrivés à échéance en 2024, le remboursement du capital de la dette est en diminution en 2025.

L'épargne nette est donc en nette diminution entre 2024 et 2025, elle descend à un niveau bien plus bas qu'en 2022 par exemple. Face aux incertitudes sur les recettes et les baisses de dotations, le budget reste prudent sur les recettes, on peut s'attendre à une mobilisation forte de l'épargne en 2025.

Dépenses et recettes de fonctionnement, épargnes	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
Total des recettes réelles de fonctionnement	58 645 465	60 254 697	62 228 101	60 435 000	62 604 325	3,59 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	51 798 570	52 345 398	54 462 458	55 782 725	56 675 200	1,60 %
Epargne brute (hors provisions hors cessions)	7 109 483	7 813 329	7 098 422	4 652 275	5 929 125	27,45 %
Remboursement du capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449)	3 255 524	3 696 826	3 569 847	3 746 000	3 286 000	-12,28 %
Epargne nette (hors provisions)	3 853 958	4 116 502	3 528 575	906 275	2 643 125	191,65 %

L'épargne nette correspond au montant, dégagé par la section de fonctionnement, pour financer des dépenses d'investissement (hors dette).

Malgré les annonces gouvernementales, la municipalité a fait le choix de maintenir un programme d'investissement ambitieux et résilient. Toutefois, en raison des taux d'intérêts élevés, la collectivité fera un retour à l'emprunt de manière mesurée et progressive sur les prochaines années. Elle mobilisera son épargne et assurera le financement des investissements par une part plus grosse d'autofinancement.

## 3.2. Diminution des subventions d'investissement et mobilisation de l'emprunt d'équilibre

Financement de l'investissement	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
<i>Financement de la section de fonctionnement (de n-1 sur n au CA)</i>	1 105 328	5 461 268	0	4 823 275	6 874 041	42,52 %
FCTVA (art 10222)	1 529 718	1 876 785	1 431 003	1 200 000	1 200 000	0,00 %
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	214 928	3 023	0	0	0	
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	1 533 387	2 123 839	765 662	1 156 550	1 058 330	-8,49 %
Dette eau refacturée à la Métro (chap 27) (recettes Daudet en 2022 et ZAC Ecoquartier Sud en 2025)	517 008	92 552	35 618	35 600	2 237 220	6184,33 %
Autres recettes (dont, au BP, produits des cessions prévues en investissement et réalisées en fonctionnement)	74 877	17 897	1 741	721 450	464 200	-35,66 %
<b>Sous-total des recettes propres d'investissement</b>	<b>3 869 918</b>	<b>4 114 096</b>	<b>2 234 024</b>	<b>3 113 600</b>	<b>4 959 750</b>	<b>59,29 %</b>
Emprunts (dont emprunt d'équilibre pour le BP)	8 000 000	6 000 000	0	7 688 375	8 396 125	9,21 %
Tirage des emprunts revolving (16449)	0	5 473 846	6 736 807	5 500 000	7 000 000	27,27 %
<b>Total des recettes réelles d'investissement hors 001</b>	<b>11 869 918</b>	<b>15 587 942</b>	<b>8 970 831</b>	<b>16 301 975</b>	<b>20 355 875</b>	<b>24,87 %</b>

Dans un contexte de baisse sans précédent des dotations et de mise à contribution des collectivités dans la réduction du déficit public, les subventions d'équipement sont plus qu'incertaines. Il est également à craindre que les participations de nos partenaires locaux historiques (département, région, etc.) vont se restreindre dans les prochaines années.

Malgré les annonces des axes prioritaires des différents gouvernement pour l'accompagnement de la transition énergétique et la rénovation des bâtiments scolaires, il est bon de rappeler que le plan de financement du projet de démolition-reconstruction de l'école élémentaire Paul Langevin, a été mis à mal par un premier refus de subventions d'investissement de l'État. Le programme a pu finalement être décalé, permettant de limiter le recours à l'emprunt.

L'équilibre budgétaire 2025 doit donc tenir compte de cette réalité, les financements de l'État ne sont pas à la hauteur des promesses et ne sont donc pas fiables pour les finances locales. Les subventions d'investissement sont prévues en baisse de 8,5 %.

La principale augmentation concerne le chapitre 27 car il est prévu la cession des terrains à l'aménageur pour la création de la ZAC Ecoquartier Sud pour 2,2 M€.

En conséquence, du fait de cette forte réduction des financements, l'emprunt d'équilibre augmente fortement de 9,21 %, atteignant plus de 8 M€. L'année 2025 annonce le retour à l'emprunt mais de manière progressive, et la mobilisation du fonds de roulement constitué notamment avec l'excédent de l'exercice 2023. Les détails relatifs à l'encours de dette sont résumés dans le paragraphe 2.4.

## 4. Un programme d'investissement ambitieux malgré les contraintes budgétaires

Dépenses d'investissement	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
Opérations d'équipements (dont AP/CP)	7 857 592	5 285 258	6 915 248	7 888 247	9 538 913	20,93 %
Autres dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	6 117 771	4 762 767	3 100 890	3 466 053	5 318 730	53,45 %
Subventions d'équipement (art 204)	184 873	140 293	140 293	340 300	220 300	-35,26 %
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>14 160 236</b>	<b>10 188 318</b>	<b>10 156 431</b>	<b>11 694 600</b>	<b>15 077 943</b>	<b>28,93 %</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	3 257 854	3 696 826	3 569 847	3 746 000	3 286 000	-12,28 %
Remboursement des emprunts revolving (16449)	0	5 473 846	6 890 182	5 500 000	7 000 000	27,27 %
Autres investissements hors PPI	999 608	2 070	0	13 650	3 650	-73,26 %
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>18 417 699</b>	<b>19 361 060</b>	<b>20 616 460</b>	<b>20 954 250</b>	<b>25 367 593</b>	<b>21,06 %</b>

La municipalité maintient un programme ambitieux d'investissement à hauteur de **14 M€ de dépenses** en 2025 (ou 10,887 M€ en dépenses nettes de recettes). Ainsi, la ville investira plus de de 27,8 M€ sur les trois prochaines années.

Toutefois, en 2025, près de trois quarts des investissements regroupent la reconstruction de l'école Langevin (5,6 M€) et les moyens des services (2,9 M€). La ville a été contrainte de procéder à des choix drastiques de décalage ou de révision des autres opérations d'investissement envisagées dans le programme pluriannuel d'investissement.

Ce montant est ré-haussé par le mécanisme des AP/CP (autorisations de programmes/crédits de paiements) qui sont des opérations d'investissement pluriannuelles, qui suppose que les crédits non consommés sur les différents programmes en 2024 soient, si besoin, basculés au budget 2025. Au montant ainsi décidé en arbitrage budgétaire, s'ajoutent **1,14 M€ décalés de 2024 sur 2025**.

Après cette réinscription, le montant des dépenses d'équipement dépasse les 15 M€ pour 2025 (en dépenses brutes), en forte augmentation de près de 3,3 M€ par rapport à 2024.

## 4.1. Patrimoine scolaire

**L'ensemble des dépenses pour les équipements scolaires, toutes opérations confondues, atteint 6 079 000 €**

■ 5 642 k€ sont prévus pour la reconstruction de l'école primaire Langevin

APCP		Antériorité	Echéancier futur			
PROGRAMMES Opérations	Début du programme	CP Antérieurs (2024 inclus)	CP 2025 (avec reliquats 2024)	CP 2026	CP 2027	CP 2028
0509 RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN <i>Opération 0509 Maternelle (terminée)</i> <i>Opération 1803 Élémentaire</i>	2007	2 646 559,77	5 642 669,67	1 512 480,56		

Les travaux de démolition de l'élémentaire ont été réalisés à l'été 2023, toutefois compte tenu de la défection initiale de l'État pour co-financer ce projet et du surcoût constaté à l'ouverture des plis des marchés, la municipalité a décidé de décaler le chantier. Après confirmation de la subvention de l'État revue fortement à la baisse, les crédits ont été décalés de 2024 à 2026 et les montants de l'opération ont été réajustés.

En 2024, 1 545 k€ ont été réalisés en maîtrise d'œuvre et en travaux de gros œuvre et de VRD.

■ 49 k€ sont prévus pour le groupe scolaire Gabriel Péri

APCP		Antériorité	Echéancier futur			
PROGRAMMES Opérations	Début du programme	CP Antérieurs (2024 inclus)	CP 2025 (avec reliquats 2024)	CP 2026	CP 2027	CP 2028
9802 REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE PERI	2021	1 515 116,83	49 183,17			

L'opération a permis de 2021 à 2023, le remplacement de la totalité des menuiseries extérieures, y compris la réduction des surfaces vitrées pour l'amélioration du confort d'été. Suite à cela, il a été décidé de mettre en place une ventilation, nécessaire du fait du renforcement de l'isolation du bâti et de la mise en conformité. L'échéancier a été prolongé en 2025 pour procéder au paiement de la fin des travaux.

## 4.2. La préservation et la réhabilitation du patrimoine bâti communal

■ 1,34 M€ sont prévus pour la **maintenance du patrimoine bâti**, tous secteurs confondus.

APCP		Antériorité	Echéancier futur			
PROGRAMMES Opérations	Début du programme	CP Antérieurs (2024 inclus)	CP 2025 (avec reliquats 2024)	CP 2026	CP 2027	CP 2028
APCP2201 MAINTENANCE	2022	3 468 125,75	1 344 133,74	1 065 200,00	470 740,51	

Ce programme est composé de 18 opérations relatives à la grosse maintenance des bâtiments (répartition par typologie métier : chauffage, mise en conformité, désamiantage, amélioration énergétique, étanchéité, menuiseries...), ainsi qu'à la maintenance courante (répartition par secteurs : travaux effectués à la demande des différents services de la Ville, réparations d'urgence, travaux liés à la prévention des risques professionnels,...).

Les crédits 2024 ont été réalisés à hauteur de 1 128 k€. Pour 2025, les crédits ont été diminués de 5 % conformément à la note de cadrage budgétaire. Les crédits non consommés sont réinscrits en 2025, ce qui augmente de 279 k€ le montant annuel.

■ 534 k€ sont prévus pour le **patrimoine sportif**, toutes opérations confondues.

Au sein de cette enveloppe, on note tout particulièrement :

- 174 k€ pour la réfection des murs du solarium de la piscine, des tableaux d'affichage des gymnases, des conteneurs pour les stades, une piste de « pump track » ;
- et 360 k€ de fonds de concours au Département pour la démolition-reconstruction du gymnase B. Frachon. Au total, ce sont 600 k€ qui sont prévus en dépenses pour la commune pour cette opération.

■ 353,4 k€ sont prévus pour **l'Agenda d'accessibilité programmée**

APCP		Antériorité	Echéancier futur			
PROGRAMMES Opérations	Début du programme	CP Antérieurs (2024 inclus)	CP 2025 (avec reliquats 2024)	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1601 ADAP	2016	2 191 855,25	353 398,60	100 000,00	33 029,44	

Compte tenu de la situation plutôt avancée de l'accessibilité du patrimoine bâti de la commune, le montant des crédits de cette importante opération multi-sites diminue pour les exercices

2025 et suivants, notamment afin de réajuster le programme aux autres interventions prévues sur le patrimoine bâti municipal.

■ 225 k€ sont prévus pour le **patrimoine bâti culturel**, toutes opérations confondues.

165 k€ sont prévus pour l'Heure bleue : le projet de modernisation de l'équipement a été réajusté. En effet, le programme est prolongé jusqu'en 2028 pour caler les différentes phases de travaux (éclairage, gradins, halle d'entrée, groupe froid, etc.)

APCP		Antériorité	Echéancier futur				
PROGRAMMES Opérations		Début du programme	CP Antérieurs (2024 inclus)	CP 2025 (avec reliquats 2024)	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1902	REHABILITATION HEURE BLEUE	2019	548 138,47	165 000,00	530 000,00	50 000,00	125 000,00

Des études sont prévues à hauteur de 60 k€ pour la faisabilité de la réhabilitation du Couvent des Minimes et l'aménagement de la médiathèque Langevin.

■ 150 k€ sont prévus pour les **espaces petite enfance**, dont 130 k€ de réhabilitation des cours.

### 4.3. L'aménagement urbain durable

2 962 k€ sont prévus pour les **espaces extérieurs et la voirie** :

■ 2 075 k€ sont prévus pour la nouvelle opération d'urbanisation (future ZAC) **Ecoquartier Sud**, d'un montant prévisionnel estimé à 2 461 000€ sur 5 ans (2023-2027).

Cette somme se décompose en 2 M€ pour la participation de la ville à la création de la ZAC et 75 k€ pour la rémunération de l'aménageur.

A noter qu'une recette liée à la cession des parcelles à l'aménageur est attendue à hauteur de 2,2 M€ sur l'exercice 2025.

APCP		Antériorité	Echéancier futur				
PROGRAMMES Opérations		Début du programme	CP Antérieurs (2024 inclus)	CP 2025 (avec reliquats 2024)	CP 2026	CP 2027	CP 2028
APCP2301 ZAC ECOQUARTIER SUD Opération APZACZUD		2023	354 421,06	75 000,00		31 578,94	
+ Opération OPZACZUD (participation ZAC)		2025		2 000 000,00			

■ 509 k€ sont prévus pour la **maintenance courante des espaces extérieurs**.

A cette somme, s'ajoutent :

- 150 k€ pour le Plan lumière (outillage pour une gestion différenciée des espaces lumineux) ;
- et 114 k€ pour des projets spécifiques de réaménagements d'espaces extérieurs (aires de jeux, changement de revêtement de surface, actions de la stratégie cadre pour la biodiversité...)

■ 88 k€ sont prévus pour les travaux d'extension de la **vidéoprotection** notamment dans les espaces publics situés autour des Halles Neyrpic.

APCP		Antériorité	Echéancier futur			
PROGRAMMES Opérations	Début du programme	CP Antérieurs (2024 inclus)	CP 2025 (avec reliquats 2024)	CP 2026	CP 2027	CP 2028
APCP2101 VIDEOPROTECTION	2021	546 327,64	88 272,36			

■ 43 k€ sont prévus sur l'APCP **Renaudie**.

APCP		Antériorité	Echéancier futur			
PROGRAMMES Opérations	Début du programme	CP Antérieurs (2024 inclus)	CP 2025 (avec reliquats 2024)	CP 2026	CP 2027	CP 2028
0318 RESTRUCTURATION ESPACES PUBLICS RENAUDIE	2007	3 697 689,31	43 268,49			

■ 21 k€ sont prévus pour le solde des travaux des espaces extérieurs de **Chamberton**.

APCP		Antériorité	Echéancier futur			
PROGRAMMES Opérations	Début du programme	CP Antérieurs (2024 inclus)	CP 2025 (avec reliquats 2024)	CP 2026	CP 2027	CP 2028
0320 REQUALIFICATION ESPACES PUBLICS CHAMBERTON <i>Opération 03201</i>	2011	3 488 116,87	21 223,56			

**362 k€ sont prévus dans le domaine de l'habitat, au titre de l'APCP Habitat :**

- 150 k€ pour le programme de réhabilitation Mur Mur ;
- 130 k€ pour des OPAH dont les travaux se feront sur Renaudie ;
- 82 k€ pour l'aide à la pierre.

APCP		Antériorité	Echéancier futur			
PROGRAMMES Opérations	Début du programme	CP Antérieurs (2024 inclus)	CP 2025 (avec reliquats 2024)	CP 2026	CP 2027	CP 2028
APCP2202 HABITAT	2022	995 195,46	362 000,00	348 000,00	348 804,54	

**1 224 k€ sont prévus pour le parc automobile, intégrant les nouvelles normes de la zone à faibles émissions (ZFE).**

L'AP est augmentée de 235 k€ pour permettre le déploiement de bornes de recharge pour accompagner l'arrivée de la flotte électrique.

Du fait des temps de commande et de livraison des véhicules, les crédits ont été décalés de 2024 à 2025. Ceci explique le montant supérieur aux montants annuels régulièrement prévus pour cette opération.

APCP		Antériorité	Echéancier futur			
PROGRAMMES Opérations	Début du programme	CP Antérieurs (2024 inclus)	CP 2025 (avec reliquats 2024)	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1806 PARC AUTOMOBILE	2018	1 605 858,62	1 224 075,04	255 066,34		

Le parc de la flotte mobilité est constitué de 182 véhicules (principalement des véhicules légers et des véhicules utilitaires), 2 autocars, ainsi qu'une flotte de vélos standards, électriques et des motos. 58% de la flotte sera à renouveler d'ici à 2025 conformément à la ZFE dont fait partie Saint-Martin-d'Hères. De plus, près de 80 véhicules seront cédés, pour laisser la place aux véhicules mutualisés dits « propres ».

# Annexe 1 – Les ratios légaux

Ratios légaux	Valeurs communales BP25	Moyennes nationales CA23
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1455	1348
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1607	1562
3 Dépenses d'équipement brut / population	359	367
4 Encours de dette / population	777	990
5 DGF / population	276	200
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	71,06 %	60,50 %
7 Dép. fonct. et remboursement dette en capital / rec. réelles de fonct.	95,78 %	92,90 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	22,34 %	23,50 %
9 Encours de la dette / recettes de fonctionnement.	48,36 %	63,30 %
10 Epargne brute / recettes de fonctionnement.	9,47 %	

# Annexe 2 – Équilibre du budget du cinéma

BUDGET ANNEXE DU CINEMA	CA 2022	CA 2023	CA prev 2024	BP 2024	BP 2025	Variation BP 2024 à BP 2025
-------------------------	---------	---------	--------------	---------	---------	-----------------------------

## FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement			
Produits des services, domaine et ventes diverses	74 123	86 118	77 108
Subvention équilibre	300 000	320 000	370 000
Autres dotations et participations	42 689	46 095	28 210
Autres recettes d'exploitation	10 519	12 195	10 660
<b>Total</b>	<b>427 331</b>	<b>464 409</b>	<b>485 978</b>
<b>Variation avec n-1</b>	<b>6,94 %</b>	<b>8,68 %</b>	<b>4,64 %</b>

82 380	85 800	4,15 %
387 600	395 350	2,00 %
36 095	36 220	0,35 %
11 120	12 930	16,28 %
<b>517 195</b>	<b>530 300</b>	<b>2,53 %</b>

Dépenses réelles de fonctionnement			
Charges à caractère général (chap 011)	115 697	138 935	143 700
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	320 389	327 660	349 260
Autres dépenses	1 165	1 966	1 693
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>437 251</b>	<b>468 561</b>	<b>494 653</b>
<b>Variation avec n-1</b>	<b>13,20 %</b>	<b>7,16 %</b>	<b>5,57 %</b>

135 580	139 150	2,63 %
372 600	383 800	3,01 %
1 750	2 000	14,29 %
<b>509 930</b>	<b>524 950</b>	<b>2,95 %</b>

## INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement			
Subventions d'investissement (commune ou CNC)	20 094	0	18 459
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>20 094</b>	<b>0</b>	<b>18 459</b>

8 000	101 150	1164,38 %
<b>8 000</b>	<b>101 150</b>	<b>1164,38 %</b>

Dépenses réelles d'investissement			
Dépenses d'équipement	60 758	6 361	16 450
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>60 758</b>	<b>6 361</b>	<b>16 450</b>
<b>Variation avec n-1</b>	<b>-28,69 %</b>	<b>-89,53 %</b>	<b>158,62 %</b>

15 265	106 500	597,67 %
<b>15 265</b>	<b>106 500</b>	<b>597,67 %</b>

L'activité de Mon Ciné continue sa croissance en 2024, avec des recettes de billetterie en hausse. Au-delà d'un volume important d'accueil de scolaires, cet équipement municipal fait de ses soirées animées et soirées débats son point fort. Pour 2025, les dépenses de fonctionnement affichent une légère augmentation : les remboursements des frais de formation et de mission du personnel, auparavant pris en charge par le budget de la Ville, sont

désormais intégrés. De plus, on constate une hausse des coûts des droits d'auteurs et de reversement de la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA), directement corrélés à l'évolution des recettes de billetterie.

Côté charges de personnel, bien que le budget repose sur des effectifs constants, une augmentation de 3 % s'impose, pour prendre en compte les évolutions réglementaires (à l'instar de la Ville et du CCAS), notamment la hausse des taux de cotisations CNRACL, énoncée dans le projet de loi de finances 2025. Une augmentation de la subvention Ville s'avère nécessaire pour maintenir un budget équilibré.

Enfin, un investissement clé marquera l'année 2025 : le remplacement du vidéoprojecteur, pour un montant total de 100 k€. Ce projet sera financé grâce à une subvention d'équilibre d'investissement du budget principal, qui viendra compléter les aides du CNC pour cet équipement.